



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

MARS
2022

Cette nouvelle lettre de la sécurité routière en Saône-et-Loire a pour objectif d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre sur les risques routiers. Actualités, actions de prévention, bilan chiffré, bonnes pratiques : retrouvez toutes les informations sur la sécurité routière dans cette publication !

FOCUS

LES UTILISATEURS D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS MOTORISÉS (EDPM) SONT SOUMIS AU RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Pour garantir une circulation apaisée entre les usagers, des contrôles routiers ciblés conducteurs d'EDPM sont menés par les forces de l'ordre dans le département de Saône-et-Loire. De nombreuses actions de prévention sont également organisées.

Reconnus comme une nouvelle catégorie de véhicules depuis 2019, les trottinettes électriques, gyropodes et hoverboards, couramment appelés EDPM, engins de déplacement personnel motorisés, engagent la responsabilité de leurs utilisateurs.

Les principales règles à respecter fixées par décret du 23 octobre 2019 (parfois encore méconnues ou sous-estimées)

- détenir une assurance de responsabilité civile de l'EDPM par le propriétaire,
- en agglomération : circuler sur les pistes et bandes cyclables, ou à défaut, sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/heure,
- hors agglomération : circuler uniquement sur les voies vertes et pistes cyclables,
- stationner sur les trottoirs à condition de ne pas gêner les piétons.

Interdictions de conduire

- pour les moins de 12 ans,
- sur les trottoirs,
- sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants,
- en étant à plusieurs sur l'engin,
- avec des écouteurs à l'oreille ou utilisant le téléphone tenu en main.

Équipements

- Feux de position avant et arrière, dispositifs rétroréfléchissants, système de freinage et avertisseur sonore,
- vêtement rétroréfléchissant de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante,
- casque fortement recommandé bien que non obligatoire.



Pour circuler sur la voie publique,
les engins doivent être bridés à **25km/h**

ACTU

EN SAÔNE-ET-LOIRE, DES VOITURES-RADAR
À CONDUITE EXTERNALISÉE

Depuis le 15 février 2022, des véhicules-radar à conduite externalisée sont opérationnels en Saône-et-Loire pour effectuer des contrôles routiers de vitesse.

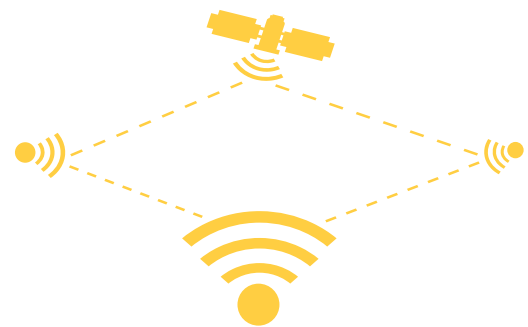
La dotation en véhicules-radar externalisés est régionale. En Bourgogne-Franche-Comté, 23 voitures-radar sont à la disposition des opérateurs privés de conduite externalisée dont 4 sont stationnées en Saône-et-Loire.

La décision de confier la conduite de véhicules radars à des opérateurs privés a été prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 avec deux objectifs majeurs :

- libérer et mieux utiliser les compétences et les qualifications des forces de l'ordre notamment pour effectuer d'autres types de contrôles sur les routes (alcool et produits stupéfiants) ou sanctionner d'autres comportements dangereux,
- faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes.

Les itinéraires et les plages horaires de contrôle sont fixés par les services de l'État, en fonction des critères d'accidentalité locale.

Les entreprises prestataires ne sont pas rétribuées au nombre d'infractions détectées. De fait, lorsque la voiture-radar circule, son conducteur ignore tout de l'activité de constatation des excès de vitesse, totalement autonome. Il en va de même pour l'entreprise titulaire du marché, qui ne peut ni accéder aux clichés de verbalisation, ni connaître le nombre d'infractions constatées par le biais des véhicules dont elle a la charge durant son activité opérationnelle.



La vitesse est la première cause de mortalité routière en Saône-et-Loire (27 %). Elle est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant.

Le dispositif mis en place en Saône-et-Loire totalise **1 038 km** d'itinéraires contrôlés.

Le planning de réalisation des parcours de contrôles est effectué par le titulaire de conduite en fonction de l'expression des besoins communiquée par les services de l'État chaque mois.

ACTU

FORMATION DES NOUVEAUX IDSR (INTERVENANTS DÉPARTEMENTAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE)

Sensibles aux drames qui se jouent chaque année sur nos routes, 12 bénévoles sont venus rejoindre le réseau des IDSR en Saône-et-Loire depuis le début de l'année 2022.

Le 10 février 2022, ils ont reçu une formation dans les locaux de la coordination sécurité routière de la direction départementale des territoires (DDT). Cette formation leur permettra notamment d'intervenir dans de nombreux domaines de la sécurité routière auprès d'établissements scolaires, professionnels ou lors d'action «grand public»...

En 2021, **200 demi-journées d'actions** de prévention ont été organisées. **+ de 12 000 personnes** ont été sensibilisées aux dangers de la route.



EXEMPLE D'ACTION

La journée de prévention routière, le 10 février, au lycée de Paray-le-Monial :

120 élèves du lycée Sacré-Coeur ont été sensibilisés aux dangers de la route par 5 IDSR et des gendarmes de Saône-et-Loire.



TESTO-CHOC : simulation d'un choc frontal avec un véhicule

DEVENIR IDSR

Vous aussi, vous souhaitez rejoindre le réseau des IDSR ?

[RDV sur l'Internet départemental de l'État](#)

Le bénévole idéal,
C'EST VOUS !

Devenez
Intervenant Départemental
de Sécurité Routière

iDSR



Renseignements au 03 85 21 29 20

Secrétariat routière : 79 boulevard Louis Goussier

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



BILAN 2021

L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE EN SAÔNE-ET-LOIRE (CHIFFRES PROVISOIRES)

Données 2021 comparées avec celles de 2020 et de 2019 (année précédant la crise sanitaire et les modifications de trafic qu'elle a générées durant deux années).

33 personnes ont perdu la vie sur les routes de Saône-et-Loire en 2021.

Avec 15 décès de moins qu'en 2019, la mortalité routière est en baisse de 31 % en 2021 (mais en hausse de 40 % par rapport à 2020 qui comptait 27 décès).

Baisse du nombre d'accidents corporels et mortels en 2021 comparé à 2019 (mais hausse de ces indicateurs entre 2020 et 2021).

La baisse de la mortalité s'accompagne d'une **baisse de tous les indicateurs d'accidentalité routière en 2021 comparé à 2019** : nombre d'accidents corporels enregistrés en 2021 par les forces de l'ordre en baisse de 8 % par rapport à 2019 avec 467 accidents (soit 40 de moins qu'en 2019 mais 107 de plus qu'en 2020). 31 accidents mortels ont été enregistrés en 2021 soit une baisse de 33 % par rapport à 2019 (soit 15 de moins qu'en 2019 mais 5 de plus qu'en 2020).

Stabilité du nombre de blessés en 2021 comparé à 2019 (mais en hausse entre 2020 et 2021).

Le nombre de personnes blessées en 2021 est stable par rapport à 2019 avec 614 blessés (un de plus qu'en 2019 et 176 de plus qu'en 2020 qui comptait 438 blessés).

3/4 DES DÉCÈS

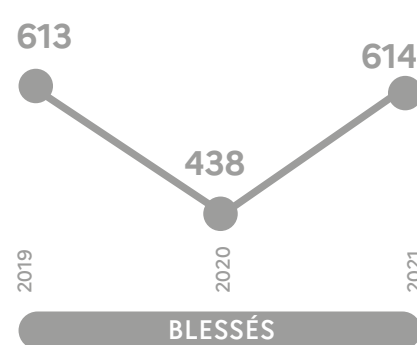
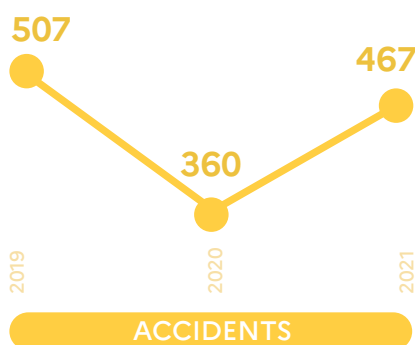
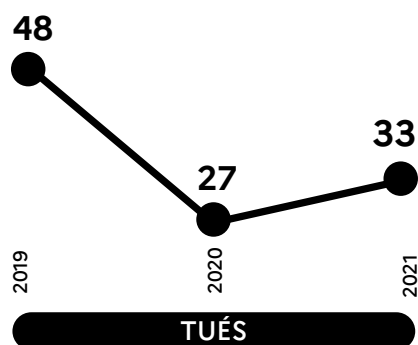
recensés en 2021 se concentrent sur le second semestre de l'année, avec environ 1 tué en moyenne par semaine.

Ce résultat atteste d'un relâchement des comportements à la fin des principales mesures sanitaires.

Et ces conduites à risques perdurent en début d'année 2022, avec 7 morts recensés en janvier, **chiffre jamais atteint au cours de la dernière décennie**, même en 2019.

Cette situation particulièrement préoccupante fait l'objet d'une attention soutenue de l'ensemble des services et des partenaires (forces de l'ordre, service départemental d'incendie et de secours, préfecture et direction départementale des territoires, et gestionnaires de voirie).

De nombreuses actions de prévention sont organisées tout au long de l'année dans le département (établissements scolaires, centres de formations pour apprentis, collectivités...) pour sensibiliser le plus grand nombre aux risques routiers.



ACTIONS À VENIR

DANS LES 3 PROCHAINS MOIS

Pilotées par la direction départementale des territoires (DDT), de nombreuses actions de prévention sont organisées sur l'ensemble du département, dans différents domaines et pour divers publics.

19 MARS	Saint-Vincent Tournante : distribution d'éthylotests
3 AVRIL	Opération « Roule Cool » à Torcy : ateliers de freinage, trajectoires et maniabilité
10 AVRIL	Stand sécurité routière sur le village moto à Sevrey
9 au 15 MAI	Semaine sécurité routière au travail : actions dans des entreprises
MAI	Semaine de la mobilité à vélo
MAI	Action avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Saône-et-Loire pour des stages sécurité routière dans le cadre de leur travail d'intérêt général
MAI	Journée trajectoire de sécurité pour les motocyclistes par la gendarmerie nationale
MAI / JUIN	Opération de contrôles des deux roues à proximité des établissements scolaires à Mâcon par la police nationale

+ de 30 autres actions sont prévues les trois prochains mois dans les lycées, collèges, centres de formation pour apprentis, maisons familiales et rurales et mairies du département.

À L'AFFICHE

ROULE COOL !
une journée conviviale et instructive, qui remporte un vif succès depuis plusieurs années déjà.



Roule Cool !
MANIABILITÉ / FREINAGE / TRAJECTOIRES DE SÉCURITÉ

JOURNÉE SÉCURITÉ MOTO
Dimanche 3 avril 2022 à Torcy (71)

- Participation : 20 € par personne à régler par chèque bancaire à l'ordre de Valérie Péro, pour validation de l'inscription, à adresser à : DDT - Sécurité routière - CS 803140 21 801 Henri Durand - 71040 Mâcon Cedex
- Programme & bulletin d'inscription : www.saone-et-loire.gouv.fr
- Contact : DDT 71 03 85 21 29 20

Concours DEVIENS INFLUENCEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
En Saône-et-Loire, 10 groupes de trois élèves ont accepté de relever le défi de réaliser une vidéo de 40 secondes de prévention sur les dangers de la conduite après usage de stupéfiants.



DEVIENS INFLUENCEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

en réalisant un clip vidéo sur les dangers des stupéfiants lors de la conduite

25

CONCOURS
destiné aux élèves de l'enseignement secondaire des lycées d'enseignement général et au professionnel de Saône-et-Loire



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire
37 boulevard Henri Dunant - CS 80140 - 71040 Mâcon cedex

Directeur de publication :
Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire

Conception-réalisation :
DDT de Saône-et-Loire
Coordination sécurité routière et mission communication
Crédits photos DDT de Saône-et-Loire

www.saone-et-loire.gouv.fr



@Préfet71



@préfet71

Contact

Coordination sécurité routière
securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr
03 85 21 29 40